

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2018

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN VEYLAND POULET

POUVOIRS : Mme GACON a donné pouvoir à Mme BARTHELEMY, Mme DUMERY a donné pouvoir à M POULET

ABSENT EXCUSE : M GROSSHANS

Mme Joëlle BARTHELEMY a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2018- 35

Budget principal : Décision modificative n°1

2/ Délibération n°2018- 36

Déclassement d'une parcelle du domaine public communal au domaine privé communal

3/ Délibération n°2018- 37

Extension du parking de l'école – Choix de l'entreprise

4/ Délibération n°2018- 38

Aménagements de voirie 2018 - Choix des travaux et choix du maître d'œuvre

5/ Délibération n°2018- 39

Harmonie de Mozac – Nouvelle convention

6/ Délibération n°2018 - 40

SEMERAP – Autorisation du Conseil Municipal pour la Vice-Présidence de Mr Alain Guilhen, adjoint au maire

7/ Délibération n°2018 - 41

Règlement du Conseil Municipal des Jeunes

8/ Délibération n°2018 – 42

Mairie vigilante – Demande d'adhésion de la commune par l'association « les voisins vigilants »

9/ Délibération n°2018 - 43

Accueil périscolaire du mercredi matin

10/ Délibération n°2018 - 44

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel aux services techniques et espaces verts

Questions diverses

1/ Délibération n°2018- 35

Budget principal : Décision modificative n°1

Il s'agit de déplacer des crédits aux articles et opérations adaptées

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1312-104 : DIVERS BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €
R-1322-104 : DIVERS BATIMENTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
D-2151-105 : VOIRIE ET CHEMINS RURAUX	0.00 €	21 770.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21531-120 : EAUX PLUVIALES	21 770.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	21 770.00 €	21 770.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	21 770.00 €	21 770.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €

2/ Délibération n°2018- 36

Déclassement d'une parcelle du domaine public communal au domaine privé communal

Suite à la division cadastrale de la parcelle cadastrée 196 du lotissement le Clos des Barrières aux fins de vente de la nouvelle parcelle 230 au propriétaire mitoyen, il est nécessaire de déclasser cette parcelle du domaine public communal au domaine privé communal.

Il convient pour le conseil municipal de se prononcer sur ce déclassement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte le déclassement de la parcelle cadastrée AB 230 du domaine public au domaine privé de la commune

3/ Délibération n°2018- 37

Extension du parking de l'école – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement réalisé en 2017 d'une voie de contournement du bâtiment périscolaire et la création d'un parking pour les arrêts « minute » pour faciliter la circulation des véhicules au niveau de la rue des écoles et du parking.

Une extension de cet aménagement a été prévue au budget 2018. Trois entreprises ont été consultées et ont fait les offres suivantes :

<u>SARL Guittard</u>	<u>SARL Damon</u>	<u>Eurovia</u>
6 723.00 HT	6 150.00 HT	5 875.00 HT
8 067.60 TTC	7 380.00 TTC	7 050.00 TTC

Le Conseil Municipal, où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions :

- Choisit l'entreprise Eurovia pour réaliser cet aménagement pour un montant de travaux de 5 875 €HT soit 7 050 €TTC
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2018

4/ Délibération n°2018- 38

Aménagements de voirie 2018 - Choix des travaux et choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie communale et que c'est la rue du Soleil Levant qui est l'aménagement le plus urgent à réaliser (voirie + AEP) pour 2018.

Il convient d'en confier l'étude et la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

Sur la base d'une estimation sommaire de 130 000 €HT, les trois cabinets consultés ont fait parvenir les offres suivantes :

Cabinet Merlin
3.70 % *

Cabinet Géoval
3.85 % *

Société Géo Conception
3.75 % *

**du montant estimatif des travaux*

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser des travaux d'aménagement de la rue du Soleil Levant (voirie + AEP)
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin pour une rémunération de 3.70% du montant HT des travaux
- Dit que les crédits sont prévus pour leur 1^{ère} tranche au budget principal et au budget annexe de l'eau et l'assainissement 2018 et que, le cas échéant, le solde sera prévu aux budgets 2019

5/ Délibération n°2018- 39

Harmonie de Mozac – Nouvelle convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la convention établie entre l'Harmonie de Mozac et la commune pour les prestations musicales des 14 juillet et 11 novembre 2016 et 2017.

Cette convention étant arrivée à son terme et l'Harmonie de Mozac ayant apporté toute satisfaction, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention pour les mêmes prestations pour les années 2018 et 2019

Le coût proposé est de 900€/an pour les 2 prestations annuelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de reconduire la convention établie avec l'Harmonie de Mozac pour les prestations musicales des 14 juillet et 11 novembre 2018 et 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

6/ Délibération n°2018 - 40

SEMERAP – Autorisation du Conseil Municipal pour la Vice-Présidence de Mr Alain Guilhen, adjoint au maire

Monsieur Alain Guilhen, élu concerné par l'objet de la délibération, quitte la salle pendant le vote

Par délibération en date du 29/04/2015, la commune de MARSAT a désigné M Alain GUILHEN pour représenter la commune au sein des assemblées de la SEMERAP ainsi qu'au comité de contrôle analogue.

L'assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP a désigné M. Alain GUILHEN pour la représenter au conseil d'administration.

Au sein du Conseil d'Administration de la SEMERAP, le représentant ci-dessus peut être amené à exercer des fonctions ou exercer des mandats spéciaux.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la SEMERAP, avec l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, envisagerait de mettre en place des jetons de présence en contrepartie des fonctions exercées, il convient que le conseil municipal autorise le représentant ci-dessus à percevoir des jetons de présence dont le montant maximal doit être fixé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le représentant ci-dessus à accepter toutes les fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Secrétaire du C.A., etc. ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration
- D'autoriser le représentant à percevoir, le cas échéant, de la société SEMERAP des jetons de présence pour un montant annuel maximum de dix mille euros (10.000 €) pour les fonctions qui pourraient lui être proposées au sein du Conseil d'Administration.

7/ Délibération n°2018 - 41

Règlement du Conseil Municipal des Jeunes

Suite à la délibération du 10 avril dernier portant création d'un conseil municipal des jeunes, il s'agit de continuer la procédure d'institution de ce CMJ par la validation de son règlement.

Chaque membre de l'assemblée ayant été destinataire avant séance du projet de ce règlement, Madame Anne Veyland, membre du groupe de travail et élue référente, en détaille et commente le contenu.

Il convient pour le conseil municipal de valider le règlement du CMJ proposé par le groupe de travail constitué, pour rappel, de Madame Veyland et Messieurs Fatien, Poulet, Striffling et Thouvenin

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions

- VALIDE le règlement du CMJ proposé pour le groupe de travail

8/ Délibération n°2018 – 42

Mairie vigilante – Demande d'adhésion de la commune par l'association « les voisins vigilants »

En raison d'éléments insuffisants, l'assemblée décide de surseoir à la décision et reporte l'objet de la délibération à une séance ultérieure

9/ Délibération n°2018 - 43

Accueil périscolaire du mercredi matin

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs options de choix ont été évoquées en questions diverses lors de la dernière séance du conseil municipal, entre autres celle de ne pas assurer d'accueil périscolaire le mercredi matin.

Parmi les solutions d'accueil évoquées, les offres proposées et reçues sont les suivantes :

- 1/ Garderie assurée par un personnel municipal (solution pour un petit nombre d'enfants)
- 2/ Accueil des enfants par Mr Fabreguettes assisté d'un personnel municipal
- 3/ Accueil des enfants par 2 animateurs contractuels communaux (gestion administrative et financière assurée par Mr Fabreguettes)
- 4/ Accueil des enfants par 2 animateurs du groupe Objectif

Monsieur le Maire explique que les offres de service 2/ 3/ et 4/ nécessitant une analyse complémentaire, il propose que le choix de la formule d'accueil soit reporté à un vote ultérieur.

En revanche, il est nécessaire que l'assemblée se prononce dès à présent quant à sa volonté de mettre en place ou pas un accueil périscolaire le mercredi matin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 1 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour,

- De mettre en place un service d'accueil des enfants le mercredi matin à l'école de Marsat

10/ Délibération n°2018 - 44

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel aux services techniques et espaces verts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Vincent MINET, agent des services techniques et espaces verts de la commune, bénéficiera d'un congé parental du 16/06/18 au 15/09/18 et qu'il est nécessaire de le remplacer pour faire face aux nécessités de service.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 11/06/18 au 15/09/18 (une semaine de doublage)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 11/06/2018 au 15/06/2018
- CHARGE Monsieur le Maire du recrutement correspondant
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Conseil communautaire : mardi 5 juin 2018 à 18h30 à Mozac

Conseil municipal : mardi 26 juin 2018 à 20h

SEMERAP

Monsieur Alain Guilhen, adjoint au maire et Vice-Président de la Semerap, donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur Deschamps, Président de la Semerap, informant des nouvelles mesures et actions engagées par la société suite aux dysfonctionnements graves en matière de gestion financière survenus sous la direction générale de Monsieur Jean Michel et ayant conduit à sa révocation.

Personnel municipal

Le congé maladie de Madame Béatrice Vivier, personnel de l'école, est prolongé avec avis défavorable à la reprise émis par le service médical du Centre de Gestion.

Monsieur Vincent Minet a sollicité son placement en congé parental du 16 juin au 16 septembre 2018 soit 3 mois

Séance levée à 21h30

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 22/05/2018

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2018- 35

Budget principal : Décision modificative n°1 (Déplacements de crédits)

2/ Délibération n°2018- 36

Déclassement d'une parcelle du domaine public communal au domaine privé communal

3/ Délibération n°2018- 37

Extension du parking de l'école – Choix de l'entreprise

4/ Délibération n°2018- 38

Aménagements de voirie 2018 - Choix des travaux et choix du maître d'œuvre

5/ Délibération n°2018- 39

Harmonie de Mozac – Nouvelle convention

6/ Délibération n°2018 - 40

SEMERAP – Autorisation du Conseil Municipal pour la Vice-Présidence de Mr Alain Guilhen, adjoint au maire

7/ Délibération n°2018 - 41

Règlement du Conseil Municipal des Jeunes

8/ Délibération n°2018 – 42

Mairie vigilante – Demande d'adhésion de la commune par l'association « les voisins vigilants »

9/ Délibération n°2018 - 43

Accueil périscolaire du mercredi matin

10/ Délibération n°2018 - 44

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel aux services techniques et espaces verts

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 22 mai 2018

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	Pouvoir à Mme Barthélémy
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	Absent excusé
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	Pouvoir à M Poulet
POULET Bastien	Conseiller municipal	